



POUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES DÉPARTEMENTAUX

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques envisage de mettre à contribution, à hauteur de 100 € par enfant et par an, les familles des écoliers, collégiens et lycéens qui utilisent les transports scolaires départementaux. Sont concernées les communes rurales, mais aussi les communes périurbaines non desservies par les transports en commun.

Dans notre département, le transport scolaire n'est ni un confort ni un luxe, mais **une nécessité pour poursuivre sa scolarité.**

Pour que les familles qui habitent ces communes ne soient pas pénalisées financièrement, nous, signataires de la pétition, affirmons que l'école publique étant gratuite, **toute dépense liée à la scolarisation dans les établissements publics d'enseignement doit être prise en charge solidairement à 100% par l'État ou par les collectivités territoriales.**

	NOM Prénom	Commune	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			